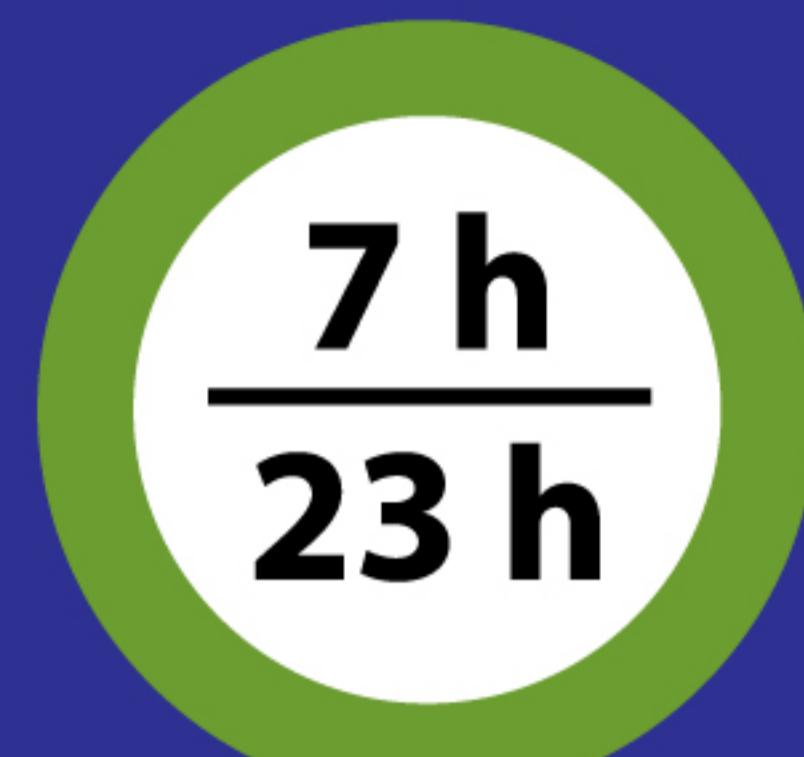


# PARC CANIN DE SAINT-APOLLINAIRE

## Réglementation et avertissements



1. **RESPECTER** le fait que les seuls animaux admis dans le parc canin sont les chiens. Les chiens doivent être accompagnés de leur propriétaire-gardien, ce dernier devant obligatoirement être âgé de 14 ans et plus. La limite maximale est fixée à deux chiens par propriétaire-gardien pour assurer une surveillance adéquate.
2. **DEMEURER** en tout temps dans le parc canin avec son ou ses chiens, avoir une laisse en sa possession, demeurer en contrôle de son ou ses chiens et les avoir constamment à l'œil.
3. **ACCOMPAGNER ET SURVEILLER** ses enfants en tout temps lorsque ceux-ci vous accompagnent au parc canin.
4. **GARDER** son ou ses chiens en laisse jusqu'à ce qu'ils atteignent l'enceinte du parc canin, après la zone de transition. Les chiens seront libérés à cet endroit. Les portes doivent demeurer fermées en tout temps. Être vigilant afin qu'aucun autre chien ne sorte du parc lors des entrées ou sorties.
5. **S'ABSTENIR** d'amener son chien dans le parc canin si celui-ci montre des signes d'agressivité ou de maladie (diarrhée, vomissement, faiblesse, puces, etc.).
6. **AVOIR** en sa possession des sacs afin de ramasser, sans délai, les excréments de son ou ses chiens et en disposer de manière hygiénique dans les poubelles prévues à cet effet.
7. **ÉVITER** d'y nourrir son chien.
8. **RANGER** les jouets en cas de conflit.
9. **RESPECTER L'INTERDICTION :**
  - ✿ du port de collier décoratif à pics pour le ou les chiens dans les limites du parc canin;
  - ✿ de consommer de la nourriture ou de l'alcool dans le parc canin. Les contenants en verre sont interdits;
  - ✿ d'apporter bicyclettes et poussettes à l'intérieur du parc canin;
  - ✿ de fumer à l'intérieur du parc canin.



Saint-  
Apollinaire  
*S'unir pour réussir*

